

Annexe 1 : demande d'aides sous forme d'avances remboursables ou de prêts à taux bonifiés de l'Etat, destinée après avis du Haut-commissaire de la République en Polynésie française au Service de l'Industrie, Direction générale des entreprises, Ministère de l'économie des finances et de la relance

Présentation du dispositif :

Dans le contexte de la crise sanitaire de covid-19 et de ses répercussions sur l'activité économique, l'article 23 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, instituée, jusqu'au 31 décembre 2020, un dispositif d'aides sous la forme d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés pour les entreprises touchées par la crise sanitaire de covid-19. Le décret n° 2020-712 du 12 juin 2020 relatif à la création d'un dispositif d'aides ad hoc au soutien de la trésorerie des entreprises fragilisées en précise les critères d'éligibilité et d'attribution.

Pour la mise en œuvre de ces dispositions en Polynésie française, conformément à l'article 6 du décret, une convention a été établie entre l'Etat et le Pays.

Les réseaux bancaires sont les premiers interlocuteurs des entreprises afin d'examiner la mise en œuvre d'un PGE et de toutes les solutions de financement appropriées.

La médiation du crédit (<https://www.ieom.fr/ieom/entreprises/accompagnement-des-entreprises/article/mediation-du-credit>) permet de ré-évoquer certains dossiers avec vos établissements bancaires en cas de difficulté pour obtenir un crédit PGE et pour établir les termes d'un accord.

Ce formulaire est destiné aux petites et moyennes entreprises qui répondent aux critères cumulatifs suivants :

- ne pas avoir obtenu un prêt avec garantie de l'Etat tel que prévu à l'article 6 de loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 suffisant pour financer son exploitation, le cas échéant après l'intervention du médiateur du crédit ;

- justifier de perspectives réelles de redressement de l'exploitation ;

- ne pas faire l'objet au 31 décembre 2019 de l'une des procédures collectives d'insolvabilité prévues aux titres II, III, et IV du livre VI du code de commerce tel qu'applicable en Polynésie française.

La monnaie retenue pour l'aide est l'euro et son montant ne pourra pas être inférieur à 100 000 euros (11 933 176 F CFP).

I. - Le montant de l'aide est limité à :

- pour les entreprises créées à compter du 1er janvier 2019, la masse salariale en France estimée sur les deux premières années d'activité ;

- pour les entreprises créées avant le 1er janvier 2019, 25 % du chiffre d'affaires hors taxes 2019 constaté ou, le cas échéant, du dernier exercice clos disponible ;

II. - L'aide dont le montant est inférieur ou égal 800 000 euros (95 440 000 F CFP) prend la forme d'une avance remboursable, dont la durée d'amortissement est limitée à dix ans, comprenant un différé d'amortissement en capital limité à trois ans.

Les crédits sont décaissés jusqu'au 31 décembre 2020 à un taux fixe qui est au moins égal à 100 points de base. L'aide peut couvrir des besoins en investissements et des besoins en fonds de roulement.

III. - L'aide dont le montant est supérieur à 800 000 euros (95 440 000 F CFP), les financements accordés sur fonds publics dont le montant total est supérieur à 800 000 euros (95 440 000 francs Pacifique) mais dont la part financée par l'Etat est inférieure à ce montant, ainsi que l'aide complétant un prêt avec garantie de l'Etat tel que prévu à l'article 6 de loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 prennent la forme d'un prêt à taux bonifié, dont la durée d'amortissement est limitée à six ans, comprenant un différé d'amortissement en capital de un an.

IV. - L'aide est décaissée jusqu'au 31 décembre 2020

V. - Les avances remboursables mentionnées au II sont rémunérées au taux fixe de 100 points de base. Les prêts à taux bonifiés mentionnés au III sont rémunérés selon un barème de taux dépendant de la maturité finale du prêt. Le taux est fixé:

- pour les prêts de maturité 3 ans, à 150 points de base;
- pour les prêts de maturité 4 ans, à 175 points de base;
- pour les prêts de maturité 5 ans, à 200 points de base;
- pour les prêts de maturité 6 ans, à 225 points de base.

Sera pris en compte le positionnement économique et industriel de l'entreprise, comprenant son caractère stratégique, son savoir-faire reconnu et à préserver, sa position critique dans une chaîne de valeur ainsi que l'importance de l'entreprise en Polynésie française.

Les informations que l'entreprise fournit sont susceptibles d'être transmises aux services de l'Etat et à certains de ses partenaires pour l'examen de sa situation. Conformément à la réglementation applicable relative à la protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement européen 2016/679 (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, toute personne dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, ainsi que du droit à la portabilité de ses données à caractère personnel. Il convient que l'entreprise en informe les personnes dont les nom, prénom, adresse email ou téléphone professionnel sont référencés dans cette démarche et qu'ils pourront être sollicités dans le cadre de l'instruction de son dossier.

Sommaire

Ce formulaire est structuré en deux parties :

I. Point de situation : identité du demandeur, activité de votre entreprise ; positionnement économique et industriel ; stratégie pour les mois et années à venir ; prévisions financières ; situation juridique

II. Point sur les mesures de soutien : démarches pour obtenir un crédit garanti par l'Etat ; résultats de la médiation du crédit ; autres mesures de soutien mobilisées

1. POINT DE SITUATION

1.0. Identité du demandeur

Coordonnées du représentant légal de l'entreprise

- Fonction
- Nom
- Prénom
- Tél
- E-mail

Identification de l'entreprise

- Raison Sociale
- Nombre d'employés
- Forme juridique
- T.A.H.I.T.I.
- SIREN ou SIREN dérogé
- Code d'activité
- Adresse postale

Pièces à fournir : photocopie pièce d'identité, extrait Kbis ou équivalent, statuts à jour

1. 1. Panorama de votre activité

Quelle est votre activité ?

Quels sont vos principaux produits ou services ?

Votre capital est-il détenu à plus de 25 % par un organisme public ou une collectivité ?

- Oui
- Non

Votre capital est-il détenu à plus de 25% par une entreprise partenaire ?

- Oui
- Non

Quels sont vos effectifs ?

Il convient de comptabiliser le nombre de contrats de travail au 31 décembre 2019 et de ne pas comptabiliser les apprentis et les étudiants ayant un contrat de formation professionnelle. De même, les congés de maternité ou congés parentaux, ne devraient pas être comptabilisés.

Si vous avez répondu oui à la question précédente, veuillez à indiquer les effectifs consolidés.

- Nombre de CDI ?
- Nombre de CDD ?
- Nombre d'intérimaires ?

A qui appartient votre capital ?

Vous devez apporter un maximum d'éclairage sur la composition de votre capital en complétant la table de capitalisation dont vous avez un modèle en annexe 1.

Votre entreprise appartient-elle à un groupe ?

- Oui
- Non

Si oui, quel groupe ? Quelle nationalité ?

Votre entreprise a-t-elle d'autres implantations en France ?

Précisez les effectifs par territoire sur chacun de vos sites.

1. 2. Positionnement économique et industriel

Comment êtes-vous positionné sur votre marché ?

Etes-vous soumis à une forte concurrence ? Quelles sont vos forces et faiblesses ? Quelle stratégie pour conserver ou augmenter vos parts de marche ? Votre entreprise a-t-elle développé des expertises spécifiques ?

Comment se compose votre clientèle ?

Est-elle composée plutôt de particuliers, d'entreprises ? Est-elle composée de distributeurs, d'organismes publics etc. ? Est-elle une clientèle locale, nationale ou plutôt internationale ? Votre activité dépend-elle d'un nombre restreint de clients ?

Quelle visibilité avez-vous sur votre carnet de commandes ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- < à 1 mois
- entre 1 et 3 mois
- 3 mois
- 6 mois

Avez-vous identifié des risques concernant votre clientèle ?

Défaillances, changement de fournisseurs ou déréférencement, allongement des délais de paiement, pression sur les marges, non renouvellement d'un marché, etc.

Est-ce que votre entreprise est critique à l'égard d'un client ou d'un fournisseur ?

Précisez en quoi votre activité est particulièrement critique. Parmi vos produits et services, y a-t-il des références dont la disparition impacterait fortement la filière ? Quelles seraient les conséquences de l'arrêt de certains de vos produits ou services ?

Si vous avez des difficultés avec certains fournisseurs ou partenaires, pouvez-vous les décrire ?

Difficultés sur les règlements ou sur l'exécution des contrats par exemple. Précisez éventuellement si vous avez saisi le médiateur des entreprises et quel en a été l'issue

Employez-vous des compétences spécifiques ? Avez-vous des difficultés de recrutement ?

1. 3. Stratégie sur les mois et années à venir

Quel est votre positionnement stratégique sur les mois et années à venir ?

Diversification de la production, nouveau produit, nouveau marché, recentrage, repositionnement stratégique sur certains marchés ou produits etc.

Comment envisagez-vous la mise en pratique de votre stratégie ?

Actions pour développer votre activité, évolution ou restructuration de votre site, nouveaux partenariats commerciaux.

Cela implique-t-il des actions à l'égard de vos ressources humaines ?

Avez-vous envisagé des réductions d'effectifs et dans quelles proportions ? Par exemple : un plan de sauvegarde de l'emploi, des départs volontaires etc.

Quelles autres actions envisagez-vous pour améliorer votre situation ?

Renégociation des contrats ou des crédits en cours, réorganisation de votre ligne de production, évolutions technologiques etc.

1. 4. Prévisions financières

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Dernière liasse fiscale
- A minima bilan et compte de résultat

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Derniers bilan et compte de résultats prévisionnels

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan d'affaire

Le plan d'affaire doit comporter à minima une projection sur 3 ans avec hypothèse de développement du chiffre d'affaire et des marges. Présentation des forces, faiblesses, atouts et risques pesant sur les perspectives en termes d'activité, d'investissements, d'emploi et de positionnement sur votre marché.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Prévisionnel de trésorerie
- Prévisionnel de trésorerie sur au moins 13 semaines.

1. 5. Situation juridique

Votre entreprise était-elle en procédure collective ¹au 31/12/2019 ?

- Préciser de quelle procédure collective il s'agit :

Votre entreprise est-elle en procédure collective actuellement ?

- Préciser de quelle procédure collective il s'agit :

Si oui à une des deux questions ci-dessus, depuis quand ?

Si oui, quelles sont les coordonnées de votre administrateur ou mandataire judiciaire ?

¹ Les entreprises en liquidation judiciaire ne sont pas éligibles à ce dispositif

Envisagez-vous une procédure amiable ou préventive ?

2. POINT SUR LES MESURES DE SOUTIEN MOBILISEES

2. 1. Vos démarches pour obtenir un prêt bancaire garanti par l'Etat (PGE)

Rappel du cadre

Le prêt garanti par l'Etat (PGE) est un prêt qu'octroie à une entreprise ou un professionnel sa banque habituelle, en dépit de la forte incertitude économique actuelle, grâce à la garantie qu'apporte l'Etat sur une partie très significative du prêt.

Le PGE est un prêt d'une banque à une entreprise : ce n'est pas un prêt de l'Etat. Ce recours total aux réseaux bancaires pour l'octroi des PGE a été voulu pour que le dispositif puisse rapidement et très largement apporter la trésorerie nécessaire aux entreprises et aux professionnels, leur taille, leur activité et leur statut

La garantie de l'Etat couvre 90% du PGE pour tous les professionnels et pour toutes les entreprises sauf pour les entreprises qui, en France, emploient plus de 5000 salariés ou réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 Md€, ou la part du prêt garantie par l'Etat est de 70% ou de 80%. Sur les 10% du PGE non couvert par la garantie de l'Etat, la banque ne doit prendre aucune garantie ou sureté. La banque garde donc une part de risque et réalise de fait les diligences adaptées et proportionnées avant l'octroi du PGE. Il n'y a pas de droit au PGE.

Objectif de cette section

Si vous avez des difficultés à obtenir un prêt couvrant la totalité de vos besoins de financements, cette section vise à faire état de votre besoin de financement et des démarches réalisées auprès des banques.

Montant total du prêt demandé

Montant total en FCFP

Répartition entre vos banques : Nom de la banque et de l'agence

Coordonnées de votre interlocuteur

Date de demande

Quel est l'état de votre demande ?

Cochez la mention applicable,

- Crédit accepté
- Refus exprimé
- Instruction en cours
- Pas de réponse

Date de décision

En cas de refus ou d'acceptation

Conditions d'octroi

Précisez les conditions, la durée d'amortissement et les frais de gestion etc.

En cas de refus, la banque vous-a-t-elle expliqué les motifs de ce refus ?

Faites-nous part des motifs évoqués

Pièce justificative à joindre en complément du dossier
N'hésitez pas joindre toute pièce explicitant ce refus

2. 2. Saisine de la médiation du crédit

La médiation du crédit

La Médiation du crédit est un dispositif public qui vient en aide à toute entreprise qui rencontre des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs-crédit...). Adossée à la Banque de France, elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire, par 105 Médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en Outre-mer.

<https://www.ieom.fr/ieom/entreprises/accompagnement-des-entreprises/article/mediation-du-credit>

Dans vos démarches pour obtenir un prêt, avez-vous saisi la médiation du crédit ?

Cochez la mention applicable

- Oui, à quelle date ?
- Non

Cela a-t-il permis de faire évoluer la position des banques ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

L'intervention de la médiation du crédit est-elle toujours en cours ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Le prêt obtenu couvre-t-il la totalité de vos besoins de trésorerie ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Pouvez-vous nous expliquer votre situation après l'intervention du médiateur du crédit ?

Précisez ici en quoi le médiateur a pu faire évoluer la situation, quelles sont les banques sollicitées dans ce cadre et les négociations sur les montants ainsi que les incertitudes qui persistent malgré l'intervention de la Banque de France.

Votre contact à la médiation du crédit

Veuillez préciser le nom, prénom et l'adresse email ou numéro de téléphone de la personne qui a pris en charge votre demande.

2. 3. Dispositifs de soutien mobilisés

Quels dispositifs avez-vous mobilisés ?

- Report des paiements des cotisations sociales
- Report des échéances fiscales
- Remise d'impôts directs
- Activité partielle
- Prêts atout ou rebond (Bpifrance)
- Autre (précisez ci-dessous)

Date d'obtention

Durée prévue en mois
Montant accordé en FCFP
Commentaires

Veillez nous préciser s'il s'agit de dispositifs exceptionnellement mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 ou si vous bénéficiez d'ores et déjà de tels dispositifs les mois derniers. Pour l'activité partielle, décrivez-nous l'autorisation qui vous est accordée.

2. 4. Informations complémentaires

Autres pièces utiles
Nature de la pièce
Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Activités en lien avec des pays sanctionnés
Il vous est demandé de remplir le questionnaire en annexe 2 relatif aux activités en lien avec des pays sanctionnés ci-dessous.

3. SAISINE OFFICIELLE

Saisine du Haut-commissaire de la République

Je soussigné(e), [nom, prénom, qualité], considérant que la mobilisation des dispositifs de soutien n'a pas été suffisante et que les échanges avec les banques n'ont pas débouché sur une solution de financement adéquate, y compris après l'intervention de la médiation du crédit, demande à bénéficier du dispositif d'aides prévu par le décret n° 2020-712 du 12 juin 2020 relatif à la création d'un dispositif d'aides *ad hoc* au soutien de la trésorerie des entreprises fragilisées.

Date et signature

Cachet de l'entreprise

Avis du Haut-commissaire de la République en Polynésie française

Avis de Mission Restructurations des Entreprises :

Décision :

Annexe 1 : formulaire de déclaration des actionnaires à compléter
Annexe 2 : Questionnaire relatif aux activités en lien avec des Pays Sanctionnés à compléter

Annexe 1 : formulaire de déclaration des actionnaires à compléter

FORMULAIRE DE DECLARATION DES ACTIONNAIRES

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE :	
NUMERO SIREN :	

ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES *(Insérez autant de lignes que nécessaire)*

Prénom	Nom	Pays de nationalité	% du capital détenu
			10,00%

ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES* *(Insérez autant de lignes que nécessaire)*

Raison Sociale	SIREN (ou équivalent)	Pays d'immatriculation	% du capital détenu
			10,00%
			20,00%
TOTAL (= 100%)			40,00%

En signant ci-dessous, vous certifiez que les informations ci-dessus mentionnées sont exactes.

Nom et signature du représentant légal	CACHET DE LA SOCIETE
Fait le (date) :	
A (ville) :	

Annexe 2 : Questionnaire relatif aux Activités en lien avec des Pays Sanctionnés

PARTIE 1

- 1) Au cours des **6 dernières années**, votre Société² a-t-elle été ou est-elle **domiciliée**, a-t-elle disposé ou dispose-t-elle de **bureaux** et/ou a-t-elle conduit ou conduit-elle, à **vos** connaissances, des **opérations**, des **investissements**, des **Activités³ de toute nature** ou des **projets d'Activité en dehors du territoire français** ?

Veillez choisir une réponse :

OUI

NON

Si la réponse est « OUI », veuillez répondre à la **PARTIE 2** du présent questionnaire ;

Si la réponse est « NON », il n'est pas nécessaire de compléter le reste du questionnaire – merci de dater et signer le questionnaire dans la **PARTIE « SIGNATURE »** à la dernière page.

PARTIE 2 (à compléter uniquement si réponse « OUI » à la Partie 1)

PAYS SANCTIONNES : COREE DU NORD - CUBA - IRAN - SOUDAN - SYRIE - TERRITOIRE DE CRIMEE

- 2) Au cours des **6 dernières années**, votre Société :
- a-t-elle été ou est-elle domiciliée /a-t-elle disposé ou dispose-t-elle de bureaux dans un **Pays Sanctionné** ? et/ou ;
 - a-t-elle conduit ou conduit-elle, à **vos** connaissances, des **opérations**, des **investissements**, des **Activités de toute nature** ou des **projets d'Activité** :
 - **dans un Pays Sanctionné** ; et/ou
 - avec (ou dans) une **personne** ou **entité située, domiciliée** ou relevant du droit d'un **Pays Sanctionné** ; et/ou
 - avec (ou dans) une **entité détenue** ou **contrôlée**, directement ou indirectement, par une **entité située, domiciliée** ou relevant du droit d'un **Pays Sanctionné** ?

Veillez choisir une réponse :

OUI

NON

Si la réponse est « OUI », veuillez compléter la **PARTIE 3** du présent questionnaire ;

Si la réponse est « NON », il n'est pas nécessaire de compléter le reste du questionnaire – merci de dater et signer le questionnaire dans la **PARTIE « SIGNATURE »** à la dernière page.

PARTIE 3 (à compléter uniquement si réponse « OUI » à la Partie 2)

- 3) Dans la mesure où **vos** société et/ou **une ou plusieurs entité(s) de votre Périmètre Contrôlé** ont-été/sont domiciliées, ont eu/ont des bureaux, ont conduit/conduisent des opérations, des investissements, des Activités de toute nature ou des projets d'Activité dans un Pays Sanctionné,

² En ce compris une entité quelconque du groupe auquel votre [Société] appartient (toute entité contrôlée directement ou indirectement par votre [Société] ou se trouvant sous contrôle commun avec celle-ci, formant le « Périmètre Contrôlé »).

³ Correspond à toute activité principale et accessoire exercée à titre lucratif ou non par la Société.

veuillez identifier le/les entité(s) concernée(s), le/les Pays Sanctionnés concernés, la nature des Activités ou de la présence de cette/ces entité(s) dans ce/ces Pays Sanctionné(s), et, le cas échéant, le % du chiffre d'affaires, du montant des achats et/ou du montant des actifs que ces Activités représentent :

Société et/ou Entité(s) concernée(s)	Pays Sanctionnés (Corée du Nord ; Cuba ; Iran ; Soudan ; Syrie ; Territoire de Crimée)	Nature des opérations, investissements, Activités ou projet d'Activités	% du chiffre d'affaires (le cas échéant)	% des achats (le cas échéant)	% des actifs (le cas échéant)	En cours / Terminé	Préciser la période d'Activité

Dans la mesure où ce tableau ne contient pas suffisamment de lignes, merci de compléter sur papier libre.

- 4) Pouvez-vous nous décrire, le cas échéant, toute Activité couverte par un agrément général ou spécifique de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) américain concernant votre Société ou tout autre entité faisant partie du périmètre contrôlé de celle-ci ?
- 5) Pouvez-vous nous décrire, le cas échéant, toute Activité relevant spécifiquement d'un agrément, d'une autorisation ou d'une dérogation de l'Union Européenne (UE) concernant votre Société ou toute autre entité faisant partie du périmètre contrôlé de celle-ci ?
- 6) Pouvez-vous nous décrire, le cas échéant, tout aspect autorisé de votre Activité commerciale dans des Pays Sanctionnés, hors agréments, autorisations ou dérogations spécifiques des Etats-Unis ou de l'Union Européenne ?

SIGNATURE (à compléter)

Si à un moment quelconque, l'exposition de votre Société et/ou de toute autre entité appartenant, directement ou indirectement, à votre périmètre contrôlé évolue, vous vous engagez par la présente à informer le Groupe Bpifrance par écrit et dans les meilleurs délais.

Document rempli par M. /Mme

Fonction au sein de Société :

Date de signature :

Signature et tampon de la Société :

